



## Mon ex patron a entame une procedure de mise en SO

-----  
Par Visiteur

Bonjour

je suis actuellement au prud homme avec mon ex patron. mon affaire est prevue dans un mois. mon ex patron afin de ne pas me payer ce qu il me doit est en train de mettre la soci t  en sommeil. voici en quelques mots leur projet Soit ils distribuent un dividende de 650 000   pay  par compensation avec la cr ance de 400 K  sur bernard societ  servant de couverture et pour le surplus par attribution   cette derni re de la cr ance S et D. Cette solution a le m rite de sa simplicit  et de lâ absence de publicit  , mais elle est un peu contradictoire avec la notion de difficult s qu'ils mettent par ailleurs en avant pour arriver   leur fins. Soit ils reduisent le capital par attribution en nature de cr ance.ils ont decid  de retenir ce plan avec son conseiller fiscal en reduissant le capital de ladite soci t  par attribution en nature de cr ance   une autre societ  qui lui sert de couverture, il espere jouer   la transparence et que cette facon de faire s inscrirait mieux dans une op ration d ensemble de restructuration financi re li e   la conjoncture economique pour faire croire au probleme economique,

que dois je faire pour empecher cette procedure et me permettre de me faire payer d s que ma proc dure prudhommal sera gagne,

merci

-----  
Par Visiteur

Ch re madame,

bonjour

je suis actuellement au prud homme avec mon ex patron. mon affaire est prevue dans un mois. mon ex patron afin de ne pas me payer ce qu il me doit est en train de mettre la soci t  en sommeil. voici en quelques mots leur projet Soit ils distribuent un dividende de 650 000   pay  par compensation avec la cr ance de 400 K  sur bernard societ  servant de couverture et pour le surplus par attribution   cette derni re de la cr ance S et D. Cette solution a le m rite de sa simplicit  et de lâ absence de publicit  , mais elle est un peu contradictoire avec la notion de difficult s qu'ils mettent par ailleurs en avant pour arriver   leur fins. Soit ils reduisent le capital par attribution en nature de cr ance.ils ont decid  de retenir ce plan avec son conseiller fiscal en reduissant le capital de ladite soci t  par attribution en nature de cr ance   une autre societ  qui lui sert de couverture, il espere jouer   la transparence et que cette facon de faire s inscrirait mieux dans une op ration d ensemble de restructuration financi re li e   la conjoncture economique pour faire croire au probleme economique,

que dois je faire pour empecher cette procedure et me permettre de me faire payer d s que ma proc dure prudhommal sera gagne,

Conform ment   l'article 1167 du Code civil:

le cr ancier peut aussi, en leur nom personnel, attaquer les actes faits par leur d biteur en fraude de leurs droits.

Cette action paulienne est une voie de droit qui permet   un cr ancier d'attaquer un acte fait par son d biteur lorsque ce dernier a agi en fraude de ses droits.

Cette action est utilis e notamment pour permettre au cr ancier de faire r int grer dans le patrimoine de son d biteur un ou des biens que celui-ci avait c d  ou donn    un tiers, g n ralement complice, dans le but d'emp cher le cr ancier de faire saisir ce ou ces biens. Cette action permet au cr ancier d'agir quand le d biteur tente de dissimuler

son patrimoine et de se rendre insolvable pour ne pas avoir à payer.

En outre, si la société ne peut pas payer, alors vous pourrez exercer une action en comblement de passif qui permet d'étendre la procédure collective au gérant qui a organisé l'insolvabilité de sa société.

En bref, plusieurs voies sont envisageables et je vous invite à confier rapidement l'affaire à un avocat afin qu'il intente la procédure adéquate.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Pourrais doffice meme si mon affaire n'est pas encore passée faire une insription au privilège de l'entreprise afin d'empecher toute action de l'entrpeneur. comment proceder. je n ai pas pu me payer d'avocat dans l'immedit les frais sont trop lourd

merci

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

pourrais doffice meme si mon affaire n'est pas encore passée faire une insription au privilège de l'entreprise afin d'empecher toute action de l'entrpeneur. comment proceder. je n ai pas pu me payer d'avocat dans l'immedit les frais sont trop lourd

Vous pouvez prendre attache avec un huissier mais je doute que dans l'immédiat une saisie conservatoire par exemple, soit possible compte tenu du fait que votre créance n'est pas encore certaine.

Très cordialement.